



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°164/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Avenant n°1 au marché à procédure adaptée de fourniture de services et de matériels  
de téléphonie mobile  
Lot n°1 : Téléphonie mobile et M2M (abonnements et communications)**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec l'entreprise BOUYGUES, demeurant 37/39 rue Boissière 75116 PARIS, un avenant n°1 au marché à procédure adaptée de fourniture de services et de matériels de téléphonie mobile - Lot n°1 : Téléphonie mobile et M2M (abonnements et communications).

Cet avenant a pour objet les mises à jour de prix suivantes :

Description	Prix unitaire actuel H.T/mois	Nouveau prix unitaire H.T/mois	Référence de facturation
Forfait illimité voix/SMS/MMS/Data (10Go minimum) avec VoWifi	11,10 €	9,99 €	MG7 Neo 10Go R
Forfait illimité voix/SMS/MMS	6,10 €	7,00 €	ME2 Neo 24/7 R
Forfait voix au compteur	1,54 €	2,50 €	MG1 Neo Classique R
Forfait illimité Data (5Go minimum)	8,70 €	8,12 €	N6B Data 5Go 4G

**De signer** l'avenant n°1 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

A VIF,  
**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy GENET**